

Politique environnementale du GPMH

La circonscription du GPMH couvre une partie de l'estuaire de la Seine, son débouché maritime et s'étend vers le nord le long du littoral Cauchois jusqu'à Antifer. Ces espaces constituent à des degrés divers, des ensembles sensibles du point de vue de l'environnement. De plus, des enjeux environnementaux significatifs existent localement. Ils sont principalement liés, entre autres, à la qualité des eaux, la qualité de l'air ou encore à la lutte contre le changement climatique.

Pour répondre à sa mission intégrant l'ensemble des enjeux du développement durable et face à la nécessité d'une gestion cohérente de l'ensemble de ces enjeux environnementaux, le GPMH met en œuvre une politique environnementale qui s'articule pour ses propres activités selon les axes suivants :

- Respecter la réglementation applicable et assurer une veille sur celle-ci,
- Réexaminer régulièrement les objectifs environnementaux et les plans d'actions associés en établissant des diagnostics environnementaux de ses terrains et de ses activités,
- Concevoir et conduire les projets d'aménagement nécessaires à l'adaptation permanente de son patrimoine en intégrant la concertation et l'environnement dès la conception,
- Maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement en veillant aussi à se doter des moyens nécessaires à la prévention et la gestion des pollutions et des crises environnementales,
- Préserver et gérer les espaces naturels dont il a pleinement la charge,
- Communiquer régulièrement sur les impacts environnementaux de ses activités et sur les moyens engagés au profit d'une amélioration continue de sa performance environnementale.

De plus, le GPMH a le souci d'accompagner les acteurs de la place portuaire en :

- Inscrivant les opérations de développement industrialo-portuaire dans leur contexte environnemental et favorisant des pratiques et technologies respectueuses de l'environnement,
- Encourageant les bonnes pratiques environnementales des acteurs de la place portuaire.

Cette politique environnementale s'appuie sur le Système de Management Environnemental (SME) qui est construit en cohérence avec le Système de Management par la Qualité et s'inscrit donc dans une démarche générale d'amélioration continue.

Par ailleurs, le Grand Port Maritime du Havre s'engage dans le cadre de HAROPA à poursuivre de manière active et coordonnée la prise en compte de l'environnement à l'échelle de l'Axe Seine

Le Président du Directoire, le 01 SEP. 2016



Hervé MARTEL